

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1^{er} mars 2022

Date d'affichage 2 mars 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 24 (+ 5 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220307-DEL_22_03_07_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2022

Affichage : 03/01/2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le SEPT MARS à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Christophe BISI, Mme Sophie DOLLON, M. Emmanuel VIGNERON, M. Nicolas CHABLE,

Excusés : M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSEL), Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sophie DOLLON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – SIGNATURE D'UN AVENANT

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de groupement de commande signée le 30 septembre 2018 concernant les participations financières entre les communes de La Ferté-Bernard et Cherré-Au,

Vu la délibération n° DEL_21_11_08_05 du 8 novembre 2021 relative à la validation du zonage d'assainissement des eaux pluviales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que les communes La Ferté-Bernard et Cherré-Au doivent établir un zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur l'ensemble de leur territoire,

Considérant qu'une mission complémentaire a été demandée à ARTELIA, maître d'œuvre pour les collectivités de La Ferté-Bernard et de Cherré-Au pour :

- Proposer une **actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées**.
- Accompagner les collectivités dans **l'établissement des dossiers règlementaires** pour instruction par l'autorité environnementale.

Le montant de cette prestation complémentaire au Schéma Directeur d'Assainissement pourrait s'élever à 28 120 € HT.

Après en avoir délibéré,

VALIDE le principe d'une prestation complémentaire pour un montant de 28 120 € HT.

CONFIE la mission à la société ARTELIA, maître d'œuvre du groupement de commande pour actualiser le zonage d'assainissement des eaux usées et accompagner la commune dans l'établissements des dossiers réglementaires.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à effectuer toutes démarches relatives à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU